

BVD – Région Grand Est

LES RESULTATS PROMETTEURS DU PROGRAMME D'ÉRADICATION DE LA BVD

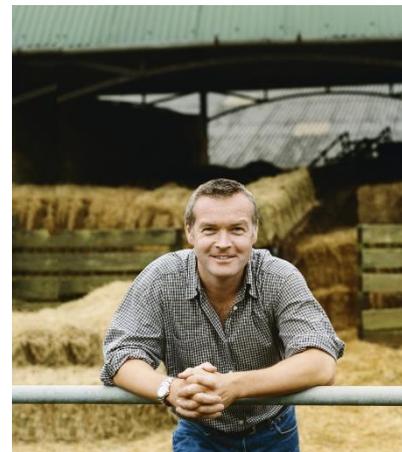
Le programme collectif de la BVD rassemble tous les éleveurs des départements des régions Hauts de France, Grand Est et Franche Comté depuis 2018. Les éleveurs des 4 départements bourguignons l'ont rejoint en 2020.

En région Grand Est, certains départements avaient démarré ce programme avant 2018. Les résultats obtenus démontrent son efficacité et débouchent sur des allègements progressifs dans les départements où les indicateurs sont les plus favorables. Tout cela dans le respect des règles de biosécurité !

L'ÉLEVEUR ACTEUR

La 1^{ère} phase du programme prévoit un dépistage virologique de tous les veaux à la naissance. L'éleveur est le principal acteur du dispositif puisque c'est lui qui réalise et envoie le prélèvement au laboratoire. La gestion des résultats positifs est confiée conjointement au GDS et au vétérinaire sanitaire.

Par ailleurs, le contrôle des bovins introduits est mis en place afin de gérer le risque sanitaire à l'entrée des bovins dans les exploitations.



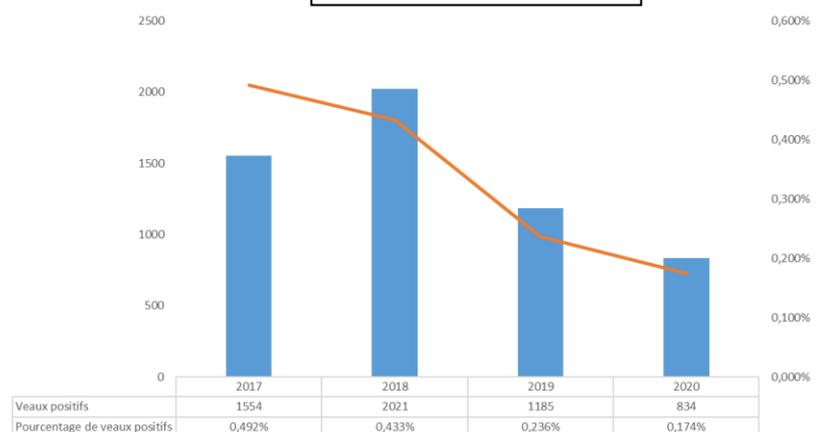
LE CONSTAT D'UNE SITUATION FAVORABLE

Devant l'intérêt incontestable de cette action, les éleveurs du Grand Est ont répondu à l'appel des GDS. Très vite, les premiers IPI ont été repérés. 5 594 bovins veaux ont été trouvés positifs depuis le 01/01/2017, soit en moyenne 3 naissances sur 1 000.

Au plus haut, les indicateurs ont montré plus d'1 veau sur 100 infecté de BVD.

Au 31/12/2020, ce taux était inférieur à 1 veau positif sur 5 000 dans les départements les plus avancés.

Veaux trouvés positifs



95 % des bovins de la région ont obtenus la qualification recherchée de **BOVIN NON IPI**. Tous les indicateurs d'avancement du programme sont directement accessibles depuis le site contrelabvd.com

LES PREMIERS ALLEGEMENTS VISIBLES

Les résultats de ces premières années de lutte collective sont très prometteurs, ils sont plus favorables aux prévisions de démarrage du programme.

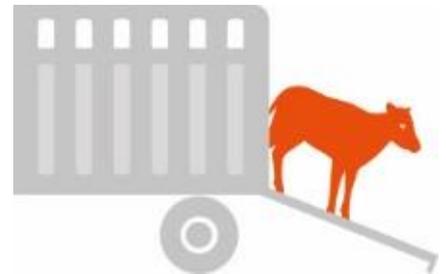
Ainsi, plusieurs départements de notre région lèvent progressivement le dépistage systématique des veaux à la naissance pour laisser place à une surveillance sérologique des troupeaux laitiers et allaitants lors des examens de prophylaxie (protocole et rythme définis selon la typologie du cheptel).

Appelée phase 2, cette surveillance est plus allégée et moins coûteuse. Elle est généralement mise en œuvre par chaque département en tache d'huile dans les zones à statut favorable. Les éleveurs de ces zones en fin d'assainissement ou avec des pratiques à risque (fort taux de rotation par exemple) ne peuvent pas prétendre à cet allègement.

Si vous souhaitez en savoir plus sur votre situation départementale ou individuelle, contactez votre GDS.

LA BIOSECURITE, PLUS QUE JAMAIS !

Il faut voir par ce programme une éradication de la maladie dans les troupeaux avec l'acquisition progressive du statut indemne BVD. Laisser entrer le virus dans ces élevages représenterait un danger sanitaire et économique majeur.



Le risque principal de ré-introduction du virus concerne l'introduction de bovins. Les éleveurs doivent prendre toutes les dispositions pour sécuriser les achats : introduction de bovins qualifiés bovins NON IPI, maîtrise du transport et surtout isolement à l'arrivée des bovins.

C'est le nouveau défi des éleveurs et la filière !

Laurent FOURES
Pour GDS GRAND EST